



Fédération Française des Motards en Colère

Bulletin d'adhésion FFMC 89

J'adhère à la FFMC et participe à son action !

- ★ Afin d'améliorer les conditions de pratique de la moto,
- ★ D'être informé régulièrement sur les mesures qui visent nos machines et leurs conducteurs,
 - ★ De connaître mes droits,
 - ★ De lutter contre les normes abusives,
- ★ Rejoindre une communauté active, citoyenne et solidaire.

Adhérer ou ré-adhérer en ligne : <http://adh.ffmc.fr/>
ou par courrier à l'aide de ce formulaire.

J'adhère à la FFMC

Nom * : Prénom * :

Date naissance * :/...../..... Profession :

Adresse * :

Code postal * : Ville * :

Adresse courriel * :

Tél. portable : Tél. fixe :

🏍 Marque moto : Type : Cylindrée :

1ère adhésion **Renouvellement** (N° carte)

Déjà adhérent ? Pensez au prélèvement automatique, demandez-le :

Sur votre compte GAEL (<http://gael.ffmc.fr/> onglet « mon profil ») ou à votre antenne.

Je souhaite être rattaché(e) à l'antenne du département n° **89**

Je verse 42 euros (minimum).

Fait le :

* : **Données obligatoires**

Signature :

Données personnelles

J'autorise (cases à cocher) :

- La FFMC à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information
- Moto Magazine à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information
- L'Assurance Mutuelle Des Motards à me contacter..

Bulletin à renvoyer avec un chèque de
42 euros (minimum)
à l'ordre de la FFMC à :
Emmanuel LOUBERT
FFMC 89
6 route de Montargis
89710 VOLGRE

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à sn@ffmc.asso.fr ». L'explication sur l'utilisation des données personnelles : <http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6795>